

SMAC

LA LOI SUR LA FUSION

Genève, le 25 mars 2004

Jacques Bonvin

Tavernier Tschanz

www.taverniertschanz.com

- I. Introduction
- II. Fusion
- III. Scission
- IV. Transformation
- V. Transfert de patrimoine
- IV. Conclusions

I. Introduction

1. Libéralisation / Formalisation (fixation du cadre légal)
2. **Champ:** fusion (merger) / scission (demerger) / transformation (conversion) / transfert de patrimoine (transfer of assets and/or liabilities)
toutes formes juridiques / interne - transfrontalier
3. **Principes fondamentaux**
 - Contrat de base
 - Continuité du sociétariat (maintien des parts sociales et droits de sociétariat) mais certaine flexibilité
 - Interdiction d'imposer des charges supplémentaires aux associés
 - Reconnaissance de la transmission de patrimoine avec actifs et passifs
 - Protection des créanciers
 - Protection des travailleurs
4. **Réserve: loi sur les cartels**

II. Fusion - Principe

1. Définition: Fusion par absorption / Fusion par combinaison – succession universelle
2. Fusions autorisées
3. Procédures
Procédure ordinaire
Procédure simplifiées:
 - Petites et moyennes entreprises (PME)
 - Sociétés de capitaux
 - Associations et sociétés commerciales sans personnalité
4. Maintien du sociétariat
5. Voies de droit

II. Fusion – Procédure ordinaire

1. Contrat de fusion
2. Rapport écrit sur la fusion
3. Vérification par réviseur particulièrement qualifié
 - documents (contrat, rapport) et bilans (comptes annuels, bilan intermédiaire)
 - vérification équitable : soutenable et adéquat
4. Droit de consultation (30 jours)
5. Approbation par «assemblée générale»
 - majorité qualifiée (66 ²/₃% / 75% / 100% - 90%)
 - acte authentique
6. Protection des créanciers et des travailleurs
7. Inscription au Registre du commerce

II. Fusion – Procédure simplifiée

1. PME

- petites et moyennes entreprises
- cas mixtes

2. Sociétés des capitaux

- conditions: mère-fille / soeurs
- assouplissement

3. Associations et sociétés commerciales sans personnalité

III. Scission - Principe

1. Définition: division / séparation – succession universelle

2. Options

- Division (split-up) / Séparation (spin-off)
- Scission à fin de reprise / Scission à fin de créer nouvelle société
- Scission symétrique / Scission assymétrique

3. Scissions autorisées

4. Procédures

Procédure ordinaire

Procédure simplifiée: PME

5. Voies de droit

III. Scission – Procédure ordinaire

1. Contrat de scission / Projet de scission (avec inventaire)
2. Rapport écrit sur la scission
3. Vérification par réviseur particulièrement qualifié
 - documents (contrat, rapport/projet) et bilans (comptes annuels, bilan intermédiaire)
 - vérification équitable : soutenable et adéquat
4. Valeurs patrimoniales non attribuées
5. Droit de consultation (2 mois)
6. Approbation par «assemblée générale»
 - majorité qualifiée (66^{2/3}% / 75% / 100% - 90%)
 - acte authentique
7. Protection des créanciers et des travailleurs
8. Inscription au Registre du commerce

IV. Transformation

1. Définition: changement de forme juridique – rapports juridiques pas modifiés
2. Transformations autorisées
3. Procédure
 - ordinaire / simplifiée : similaire procédure fusion
 - continuité du sociétariat (sans liquidation)

V. Transfert de patrimoine

1. Transfert d'actifs et de passifs
 - tout ou partie: transfert universel ou partiel
 - actifs «transférables » - transfert des contrats?
 - solde positif d'actifs
2. Contrat de transfert
 - forme écrite / authentique
 - inventaire (solde positif)
3. Information des associés (après transfert; annexe aux comptes annuels)
4. Responsabilité solidaire du transférant (subsidiatement garantie des créances (après transfert))
5. Inscription au Registre du commerce
6. Transfert des rapports de travail

IV. Conclusions

Jacques Bonvin

Tavernier Tschanz

bonvin@taverniertszchanz.com

www.taverniertszchanz.com